



## REGLEMENT PARTICULIER DU 16<sup>ème</sup> TOURNOI REGIONAL DE L'ASPTT ANNECY BADMINTON

Les **8 et 9 décembre 2018**, au Gymnase BAUDELAIRE,  
37 bis av. de beaugard, à CRAN GEVRIER



Autorisation ligue AURA : en cours

1. Le règlement est celui préconisé par la FFBad sous la responsabilité du juge arbitre :

2. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés FFBad inscrits dans un club muni d'une licence compétition et en règle avec la FFBad au jour du tirage au sort.

3. Le tournoi est ouvert aux joueurs Minimes (classé R6 minimum), Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans et classés de P à N3.

4. Les séries proposées sont : **P/D9, D8/D7, R6/R5, R4/N3.**

**Inscriptions dans 2 séries autorisées**, et dans 2 tableaux maximums.

5. Les tableaux proposés sont : **Simple Dame, Simple Homme ou Double Mixte et Double Homme, Double Dame**

**Un joueur ne pourra pas s'inscrire en simple et Double Mixte le samedi.**

Les simples et double mixte se dérouleront le samedi, et les doubles le dimanche.

La remise des lots se fera en fin de chaque journée (sauf demande en fin de finale).

6. Le montant des droits d'engagement est de 17€ pour 1 tableau et de 20€ pour 2 tableaux.

7. La date limite d'inscription est fixée au vendredi 23 novembre 2018.

Le tirage au sort aura lieu le 4 décembre 2018.

**En cas de nombre de demandes trop importantes, il sera pris en compte les premières inscriptions reçues complètes, cachet de la poste faisant foi.**

8. L'organisateur se réserve le droit d'annuler les séries insuffisamment représentées ou d'opter pour la possibilité de fusion de tableaux.

En cas de surnombre dans une série, l'organisateur pourra limiter le nombre de joueurs (ou de paires) à 24, ou scinder la catégorie.

9. Le mode de compétition est le suivant :

Poules éliminatoires de 3 à 4 joueurs avec 1 ou 2 sortants (2 sortants dans la mesure du possible).

Les organisateurs en accord avec le Juge-Arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Les têtes de séries seront désignées par les organisateurs et le juge arbitre au CPPH avec l'aide de «Poona» à la date du tirage au sort.

10. L'ordre des matchs respectera dans la mesure du possible la numérotation de l'échéancier. L'horaire et l'ordre sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés sur décision de l'organisation et du juge arbitre pour le bon déroulement du tournoi.

**11. Les joueurs devront se présenter à la table de marque 30 minutes avant leur premier match le matin et 1H avant leur heure de match après 12h00.**

12. Le temps de repos minimum entre chaque match est fixé à 20 minutes. Les joueurs appelés auront droit à **3 minutes** de préparation à l'appel du nom, incluant changement de tenue, **test des volants** et échauffement. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match : volants en nombre suffisant, 2 raquettes, boisson, serviette...

Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain en dehors des pauses sans la permission du juge-arbitre.

13. Une tenue réglementaire de badminton est exigée sur les terrains.

14. Le plateau de jeu est uniquement réservé au JA, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux entraîneurs uniquement entre les sets. Merci de respecter le nombre d'entraîneur par terrain, 2 par demi-terrain.

15. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, les volants officiels sont les Babolat 2.

16. Tout volant touchant une partie de l'infrastructure de la salle (poutres, panneau basket, filin,...) sera annoncé lors de l'engagement (Maximum 3 fois) et faute pendant l'échange.

17. Les matchs seront auto-arbitrés, jusqu'aux finales. Toutefois, à tout moment, un joueur peut demander au juge arbitre que le match soit arbitré.

18. Tout forfait après tirage au sort devra être justifié dans un délai de 5 jours maximum par l'envoi d'un justificatif à adresser à la Ligue Auvergne-Rhône Alpes (AURA) de Badminton – 37, Route du Vercors – 38500 St Cassien, ou de préférence par mail : Sophie.bluy@badminton-aura.org sous peine de sanction fédérale.

Dans le cas d'un abandon pendant la compétition, le JA sur place sera en mesure de constater la blessure ou le motif et il n'y aura pas besoin de justifier auprès de la ligue.

19. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.

20. Contestations : seul le responsable d'un club pour le jour du tournoi pourra contester auprès du Juge arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

21. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents.

Les organisateurs remercient par avance les participants pour leur respect des règlements et des décisions du Juge-arbitre et vous souhaitent un bon tournoi.

A Cran Gevrier,

Le comité organisateur,  
Jérôme DECH

Le Juge Arbitre Principal,  
Christophe NIZARD